



SIGETA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GESTION DES TERRAINS D'ACCUEIL

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 074-257401729-20240402-D2024_03_14_BIS-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 2024_03 14

Séance du mardi 2 avril 2024 à 18h15 dans la salle les morènes à la CC Genevois

Présidente : METRAL Christelle
Date de convocation : 21/03/2024
Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 12
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 12

Présents : ANTONIELLO Claude, BELMAS Jean-Pierre, COTTET Danielle, GILET Laurent, LAVOREL Joëlle, MAGNIN Alban, MAGNIN Jean-Louis, METRAL Christelle, MIVELLE Laurent, MORETTON Yannick, PUGIN André, VERDONNET Christian.

Excusés : BOGET Alain (Suppléant), CLAUDE Josette, DE VIRY François, RANNARD Paul, SAFONOVA Léna, SAUGE Pascal, SEVE François, VINCENT Carole (Suppléante)

Absents : AYEYB Ines, BELLATON Jacques, CHEMINAL Yves, DEMONCEAU Henry, MARTINEZ Julian, SCHUFFENECKER Anthony.

Secrétaire de séance : BELMAS Jean-Pierre

Objet : **AFFECTATION DES RESULTATS**

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Comité Syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Résultats de l'exercice 2023

- Section d'investissement :

- Recettes : **559 088,59 € €**
- Dépenses : **2 621 413,45 €**

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2023 de : **- 2 062 324,86 €**

Résultat antérieur au 001 de **+ 3 159 393,41 €**

Soit un résultat cumulé au titre de l'exercice 2023 de **1 097 068,55 €**

- Section de fonctionnement :

- Recettes : **1 329 486,17 €**
- Dépenses : **1 116 346,83 €**

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2023 de : **213 139,34 €**

Résultat antérieur reporté au 002 de **0,00 €**

Soit un résultat cumulé au titre de l'année 2023 de **213 139,34 €**

Madame la Présidente propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

- **213 139,34 €** affecté en recette d'investissement au compte 1068 (affectation du résultat de fonctionnement à l'investissement)
- **1 097 068,55 €** affecté en recette d'investissement au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

Le Comité Syndical, après en avoir voté, approuve à l'unanimité ;

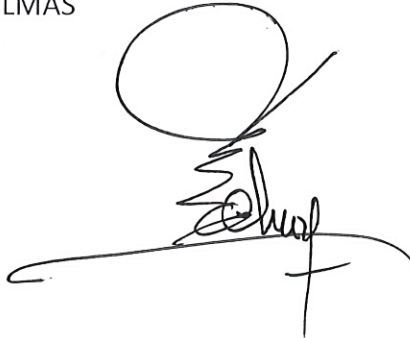
L'affectation des résultats proposée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et année que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre BELMAS



La Présidente,

Christelle METRAL

